



ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DES DÉPLACEMENTS À VÉLO  
DANS L'AGGLOMÉRATION BRIOCHINE

Saint-Brieuc, le 12 février 2024

**Monsieur le Maire**  
**Madame la Première adjointe au Maire**  
en charge de la Transition écologique, des Mobilités et  
de l'Aménagement de l'espace public  
**Hôtel de Ville**  
**Place du Général de Gaulle**  
**CS 72364**  
**SAINT-BRIEUC Cedex 1**

**Objet :** projet d'aménagements cyclables boulevard Clémenceau-Totem

Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe au Maire,

Comme suite à la rencontre du 31 janvier relative au projet d'aménagements cyclables du boulevard Clémenceau-Totem (cf. 2 plans « esquisse – scénarios 2 et 3 datés de novembre 2023), nous vous indiquons ci-après, succinctement, nos propositions que nous avons présentées lors de cette entrevue :

Nous ne sommes pas favorables :

- à la suppression du trottoir sous le pont, côté vallée ;
- au trottoir partagé cycliste/piéton (cf. boulevard Charner) ;
- aux chicanes ou virages à angle droit, comme par exemple pour relier Hentig Glas pour lequel 3 chicanes sont envisagées et également pour les traversées des giratoires ;
- à la présence de nombreux obstacles sur les espaces réservés aux piétons ou aux cyclistes (mobilier urbains, potelets, panneaux, etc.)

Nous demandons en revanche :

- **un aménagement global Clémenceau / Charner / Abbé Garnier** (au lieu de se contenter d'aménager 50 m en face du Totem) ; nous vous rappelons, à cette occasion, l'étude d'Adeupa intitulée « Saint-Brieuc 2040 » (datée de septembre 2023 et que vous avez co-signé avec SBAA), dans laquelle **le boulevard Clémenceau est inscrit dans le « maillage d'itinéraires dédiés aux modes actifs »** d'où l'importance de traiter l'ensemble de cet axe avec soin ;
- **des plateaux surélevés** à chaque traversée pour ralentir les véhicules ;
- **des rayons de giration acceptables** ;
- **des largeurs de pistes qui prennent en compte les vélos multiples** (charrettes, vélos cargo...) ;
- **des pistes cyclables colorées dans les traversées** (rond point en particulier).

Nous rappelons également nos demandes indiquées dans notre courrier du 21 mai 2021 :

- **aménagement de pistes jusqu'à la fin du rétrécissement avec mise en couleur de la chaussée et déplacement du feu côté centre-ville en amont du pont avec circulation en alternance au niveau du pont.** La colorisation en rouge a notamment pour but que la piste cyclable et la présence éventuelle de cyclistes soit bien identifiée par les automobilistes.
- **mieux marquer la voie verte**, venant de la gare traversant le giratoire Clémenceau/Charner et reliant le boulevard W. Rousseau, **par un nouveau tracé plus direct et une colorisation de la chaussée également en rouge** pour la traversée du giratoire Charner-Clémenceau.

.../...



ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DES DÉPLACEMENTS À VÉLO  
DANS L'AGGLOMÉRATION BRIOCHINE

Par ailleurs, lors de cette entrevue, vous avez souhaité nous informer des contraintes qui pesaient sur ces aménagements cyclables afin de ne pas nuire à la circulation des transports en commun. Nous vous précisons qu'au même titre que les transports en commun, qui nécessitent effectivement d'être plus fréquents et plus rapides pour être attractifs (objectifs que nous partageons totalement), **les aménagements cyclables, pour qu'ils soient également attractifs, doivent notamment être totalement sécurisés et que les itinéraires soient continus.**

Nous vous demandons enfin, comme pour chaque projet, de porter une attention toute particulière sur la nécessité absolue d'**éviter toute bordure pour franchir ou traverser des aménagements cyclables et/ou partagés** et ainsi éviter de reproduire les manquements constatés boulevard Charner (cf. nos courriers des 27 octobre 2022 et 24 mai 2023) en réalisant des « **seuils zéro** » sur l'ensemble des itinéraires cyclables, comme le Cerema le recommande : « *privilégier le raccordement à zéro avec une continuité de matériau* » ou bien « *associer deux éléments modulaires de type caniveau CS1 ou CS2 pour obtenir un franchissement de la jonction sans à coup* », voir schéma ci-contre.



Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos demandes, veuillez agréer, Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe au Maire, l'expression de notre parfaite considération.

Pour l'association Vélo-Utile,

Jean RICHARD